

CERTIFICAT D'ORIGINE DE L'ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS-MEXIQUE (ACEUM)

PÉRIODE GLOBALE
(mm/jj/aaaa)

DU :

AU :

Veillez écrire en lettres majuscules ou dactylographier

1. NOM, ADRESSE, NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET ADRESSE COURRIEL DU CERTIFICATEUR NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE :		2. NOM, ADRESSE, NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET ADRESSE COURRIEL DE L'EXPORTATEUR NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE :			
3. NOM, ADRESSE, NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET ADRESSE COURRIEL DU PRODUCTEUR NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE :		4. NOM, ADRESSE, NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET ADRESSE COURRIEL DE L'IMPORTATEUR NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE :			
5. DESCRIPTION DU OU DES PRODUITS	6. HTS	7. CRITÈRE D'ORIGINE	8. INDICATEUR DE CERTIFICAT	9. MÉTHODE DE QUALIFICATION (Critère d'origine D)	10. PAYS D'ORIGINE

En remplissant l'indicateur de certificat (champ 8), le certificateur déclare, conformément à l'article 5.2 (Demandes de traitement tarifaire préférentiel) :
 « A » Le certificateur a le certificat/la déclaration ACEUM du producteur | « B » Le certificateur est l'importateur | « C » Le certificateur est l'exportateur | « D » Le certificateur est le producteur

J'ATTESTE QUE LES PRODUITS DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT ADMISSIBLES À TITRE DE PRODUITS ORIGINAIRES ET QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT VÉRIDIQUES ET EXACTS. IL M'INCOMBE D'EN FAIRE LA PREUVE ET JE CONVIENS DE CONSERVER ET DE PRODUIRE SUR DEMANDE OU DE RENDRE ACCESSIBLES DURANT UNE VISITE DE VÉRIFICATION LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'APPUI DU CERTIFICAT.

CE CERTIFICAT EST CONSTITUÉ DE _____ PAGES, Y COMPRIS TOUTES LES PIÈCES JOINTES

11.	11a. SIGNATURE AUTORISÉE	11b. COMPAGNIE
	11c. NOM	11d. TITRE

11e. DATE (<i>mm/jj/aaaa</i>)	11f. NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	11g. COURRIEL
---------------------------------	--------------------------	---------------

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LA CERTIFICATION D'ORIGINE DE L'ACEUM

Aux fins d'obtenir un traitement tarifaire préférentiel, le présent document doit être rempli lisiblement et intégralement, et être en la possession de l'importateur au moment où la déclaration est faite. Ce document peut être rempli par l'importateur, l'exportateur ou le producteur.

PÉRIODE GLOBALE	Indiquez la durée du certificat. La période globale ne peut pas être supérieure à un an.
1. CERTIFICATEUR	Indiquez le nom de la compagnie du certificateur, son adresse (y compris le pays), son adresse courriel et son numéro de téléphone.
2. EXPORTATEUR	Indiquez le nom de la compagnie de l'exportateur, son adresse (y compris le pays), son adresse courriel et son numéro de téléphone s'ils diffèrent de ceux du certificateur. Ces informations ne sont pas requises si le producteur remplit le certificat d'origine et ne connaît pas l'identité de l'exportateur; indiquez « Inconnu ». L'adresse de l'exportateur doit correspondre au lieu d'exportation du produit sur le territoire d'une Partie. Si l'information est la même que celle du certificateur, indiquez « Identique au certificateur ».
3. PRODUCTEUR	Indiquez le nom de la compagnie du producteur, son adresse (y compris le pays), son adresse courriel et son numéro de téléphone s'ils diffèrent de ceux du certificateur ou de l'exportateur. S'il y a plusieurs producteurs, indiquez « Plusieurs » ou fournissez une liste des producteurs. Si cette information doit rester confidentielle, indiquez « Disponible sur demande des autorités importatrices ». L'adresse du producteur doit correspondre au lieu de production du produit sur le territoire d'une Partie. Si l'information est la même que celle du certificateur, indiquez « Identique au certificateur ».
4. IMPORTATEUR	Indiquez, si vous les connaissez, la compagnie de l'importateur, son adresse, son adresse courriel et son numéro de téléphone. L'adresse de l'importateur doit correspondre à un territoire d'une Partie. Si l'adresse et le nom de l'importateur ne sont pas connus, indiquez « Inconnu ».
5. DESCRIPTION	Fournissez une description du produit. La description doit être suffisante pour permettre de l'associer au produit visé par le certificat.
6. HTS	Fournissez la classification de l'Harmonized Tariff Schedule (tarif douanier harmonisé) à six chiffres pour chaque produit décrit dans le champ 5
7. CRITÈRE D'ORIGINE	<p>Précisez le critère d'origine (A, B, C ou D) selon lequel le produit est admissible, comme énoncé à l'article 4.2 (Produits originaires) :</p> <p>A - Le produit est entièrement obtenu ou produit sur le territoire de l'une ou de plusieurs des Parties, selon ce qui est prévu à l'article 4.3 (Produits entièrement obtenus ou produits)</p> <p>B - Le produit est entièrement produit sur le territoire d'une ou de plusieurs Parties à partir de matières non originaires à condition que le produit satisfasse à toutes les prescriptions applicables énoncées à l'annexe 4-B (Règles d'origine spécifiques aux produits)</p> <p>C - Le produit est entièrement produit sur le territoire d'une ou de plusieurs Parties exclusivement à partir de matières originaires</p> <p>D - « À l'exception d'un produit visé dans les chapitres 61 à 63 du Système harmonisé :</p> <p style="margin-left: 20px;">(i) produit entièrement sur le territoire de l'une ou de plusieurs des Parties;</p> <p style="margin-left: 20px;">(ii) l'une ou plusieurs des matières non originaires, fournies comme pièces en vertu du Système harmonisé, qui sont utilisées dans la production du produit, ne satisfont pas aux prescriptions établies à l'annexe 4-B (Règles d'origine spécifiques aux produits) parce que le produit et ses matières sont classés dans la même sous-position, ou dans une position qui n'a pas été divisée en sous-positions, ou le produit a été importé sur le territoire d'une Partie sous une forme non montée ou démontée, mais a été classé comme produit monté conformément à la règle 2 (a) des Règles générales d'interprétation du Système harmonisé; et</p> <p style="margin-left: 20px;">(iii) la teneur en valeur régionale du produit, déterminée conformément à l'article 4.5 (Teneur en valeur régionale) n'est pas inférieure à 60 p. 100 lorsque la méthode de la valeur transactionnelle est utilisée, ou n'est pas inférieure à 50 p. 100 lorsque la méthode du coût net est utilisée »</p>
8. INDICATEUR DE CERTIFICAT	<p>Indiquez l'autorité du certificateur (conformément à l'article 5.2) pour la certification du produit (A, B, C ou D) selon ce qui suit. SÉLECTIONNEZ UNE SEULE OPTION :</p> <p>A - Le certificateur n'est pas le producteur, mais il possède un certificat ou une déclaration du producteur* B - Le certificateur est l'importateur**</p> <p>C - Le certificateur est l'exportateur</p> <p>D - Le certificateur est le producteur REMARQUE : Pour tout produit dont vous êtes le producteur, sélectionnez toujours l'indicateur D, même si un autre indicateur pourrait s'appliquer</p> <p>* Tous les certificats ACEUM exigent une déclaration indiquant le statut du certificateur, à savoir importateur, exportateur ou producteur. Un produit associé à l'indicateur A ne doit et ne peut être utilisé qu'à titre de déclaration d'appui pour démontrer l'admissibilité à l'ACEUM, et ne peut pas servir de fondement pour réclamer le traitement préférentiel de l'ACEUM pour ce produit au moment de l'entrée. Si le certificateur ou un destinataire de ce certificat souhaite réclamer un traitement préférentiel pour un produit associé à l'indicateur A, il doit émettre un nouveau certificat ACEUM en se déclarant soit comme exportateur (indicateur C), soit comme importateur (indicateur B), selon le cas. ** Des restrictions d'utilisation peuvent s'appliquer selon le pays; voir l'article 5.2</p>
9. MÉTHODE DE QUALIFICATION	Pour chaque produit décrit au champ n° 5, lorsqu'il est soumis à une exigence de teneur en valeur régionale (TVR), indiquez « NC » si la TVR a été calculée selon la méthode du coût net, et « TV » si la TVR a été calculée selon la méthode de la valeur transactionnelle. Si le produit a été qualifié au moyen d'un changement tarifaire, indiquez « TS ». Si le critère d'origine est A ou C, inscrivez « NO ».

10. PAYS D'ORIGINE	Indiquez le pays d'origine du produit en utilisant le code de pays ISO (« CA », « US » ou « MX »)
NUMÉROTATION DES PAGES	Incluez le nombre total de pages de la page de couverture + les pages suivantes contenant uniquement les parties admissibles. Les annexes et instructions non admissibles ne doivent PAS être incluses dans le nombre total de pages.
11. BLOC DE SIGNATURE	Ce champ doit être rempli, signé et daté par le certificateur autorisé. La date doit être celle à laquelle le certificat a été rempli et signé. Indiquez le nom de l'entreprise, le titre, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du certificateur.